

## violence, harcèlement.

Interview de Bertrand Gardette, CPE, vice-président de l'Association pour la Prévention des phénomènes de Harcèlement Entre Elèves (APHEE)



**ANCpE : Pouvez-vous nous définir le harcèlement entre élèves ?**

**Bertrand Gardette :** Le harcèlement possède trois caractéristiques spécifiques : la répétition de faits et leur installation dans la durée, la disproportion des forces, et enfin la volonté de nuire. Si l'on considère isolément les micro-violences constitutives du harcèlement, celles-ci ne sont ni

spectaculaires ni particulièrement graves (on peut citer les surnoms, les moqueries, la mise à l'écart ou certaines formes de « jeux »). C'est vraiment l'installation dans le temps conjuguée à l'incapacité de l'élève victime à casser l'engrenage qui occasionnent les dégâts les plus importants. En conséquence, lorsque rien n'est fait pour enrayer le processus, le harcèlement ne s'arrête qu'après la séparation physique de la victime et de l'agresseur, ce qui peut prendre... plusieurs années.

Grâce aux investigations menées à l'étranger depuis une trentaine d'années (notamment celles du norvégien Dan Olvéus) le « comment ça marche » est maintenant bien identifié. En revanche le « pourquoi ça marche » a très peu été abordé. Or sans la réponse à cette question, les dispositifs de lutte ne peuvent pas être réellement efficaces car les interrogations sur les fondements du processus, les motivations de l'agresseur et l'inhibition de la victime sont absolument centrales. Sans entrer dans les détails, il nous semble que la dynamique du harcèlement s'appuie sur la capacité de l'agresseur à maquiller ses actes de manière à ce qu'ils soient bien visibles de ses camarades, mais indétectables des adultes. Dans la même logique, le rire, une certaine façon de rire en tout cas, mais aussi l'incapacité de la victime à se défendre dans ce contexte précis semblent jouer un rôle important dans ce processus.

**ANCpE : Comment réagissent les élèves face aux situations de harcèlement ?**

**B.G :** Victime et agresseur partagent un seul point commun : le silence. Dans le cas du harceleur, cette réaction est compréhensible. Le travail de sape qu'il entreprend ne peut se satisfaire d'une quelconque publicité. Il a conscience de la nuisance de son attitude tout comme il sait que les faits qui peuvent lui être reprochés sont difficilement démontrables. Lorsqu'il est pris, sa défense consiste à minimiser ses actes, à les placer sur le registre de la plaisanterie (c'était pour rire) ou à faire endosser la responsabilité du harcèlement par sa victime (elle est énervante, différente des autres, elle a cherché les ennuis, personne ne l'aime).

Quant à la victime, elle adopte tout comme il sait que les faits qui peuvent lui être reprochés sont difficilement démontrables. Lorsqu'il est pris, sa défense consiste à minimiser ses actes, à les placer sur le registre de la plaisanterie (c'était pour rire) ou à faire endosser la responsabilité du harcèlement par sa victime (elle est énervante, différente des autres, elle a cherché les ennuis, personne ne l'aime). Quant à la victime, elle adopte tout comme il sait que les faits qui peuvent lui être reprochés sont difficilement démontrables. Lorsqu'il est pris, sa défense consiste à minimiser ses actes, à les placer sur le registre de la plaisanterie (c'était pour rire) ou à faire endosser la responsabilité du harcèlement par sa victime (elle est énervante, différente des autres, elle a cherché les ennuis, personne ne l'aime). Soit elle refuse de réagir parce que « cela n'en vaut pas la peine », soit parce qu'elle pense que l'agresseur va s'arrêter de lui-même ce qui n'est jamais le cas. Quand le harcèlement est bien installé, la victime se tait alors parce qu'elle a peur de représailles, mais aussi parce qu'elle a honte de son incapacité à réagir. D'autres enfin, voient dans le silence une façon de protéger leurs proches en les tenant à l'écart d'un processus aussi humiliant.

**ANCpE : Y a-t-il un profil type de l'élève agresseur et de l'élève victime ?**

**B.G :** Lorsque nous avons commencé à travailler sur la question, nous pensions qu'il y avait des profils type de victimes probablement parce que nous avions en tête des représentations stéréotypées d'élèves boucs émissaires. En fait il n'en est rien. De tous les élèves harcelés que nous avons rencontrés, il ne nous est pas possible d'établir de portraits robots sur des bases psychologiques ou sociologiques. Cependant le point commun, confirmé par l'enquête que nous avons réalisée auprès de trois mille collégiens, serait plutôt à rechercher dans la sociabilité des victimes. Celles-ci sont nettement plus seules que la moyenne des élèves sans qu'on sache d'ailleurs si l'isolement est la cause ou la conséquence du harcèlement. Néanmoins, il est avéré que la sociabilité, le groupe d'amis, est une protection efficace. Pour ce qui est des agresseurs, ils possèdent généralement un certain charisme et une capacité intuitive à repérer l'élève fragile du moment. Ils évaluent très bien les rapports de forces tant avec leurs camarades qu'avec les adultes de l'établissement et savent s'en servir. De nombreux auteurs notent également leur absence d'empathie, cette capacité à se mettre à la place des autres et à ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas que l'autre nous fasse. Cependant, en travaillant sur les représentations que les harceleurs se font de leur environnement scolaire et leur positionnement dans un groupe donné (classe, internat, ensemble de la population collégienne...), on se rend compte qu'ils n'évoluent pas dans l'établissement avec l'aisance attendue. La conjonction d'indicateurs sur les harceleurs montre qu'ils sont, eux aussi, des adolescents en difficulté.

**ANCpE : Pensez-vous que le harcèlement peut-être considéré comme une conduite à risque ?**

**B.G :** Si l'on définit une conduite à risque comme un en-

semble d'attitudes adoptées par un jeune et qui le conduit, plus ou moins délibérément, à s'exposer à un danger physique ou moral, je ne pense pas que le harcèlement, relève de la conduite à risque. Même s'il n'arrive pas à endiguer le phénomène, l'élève victime ne joue pas le jeu du harcèlement. Il le subit en tant que victime de violence (comme dans le cas du racket) et non en tant que participant actif non contraint (ce que l'on retrouve dans le cas des jeux dangereux). Cependant, en matière de harcèlement, les risques sont bien réels : perturbation ou rupture de la scolarité, agression physique, atteinte profonde et durable de l'estime de soi, perturbation de sa relation à autrui, dépressions, phobies, tentatives de suicides, suicides....

**ANCpE : En tant que CPE, quel rôle jouez-vous pour prévenir et gérer ces situations ?**

**B.G :** Intervenir dans des cas de harcèlement et élaborer des actions de prévention ne sollicitent pas les mêmes aspects de notre métier. La gestion d'une situation de harcèlement s'opère en quatre étapes : dresser un état des lieux par le biais d'entretiens individuels ; informer les adultes qu'ils soient professeurs, personnels de santé ou parents d'élèves ; extraire les protagonistes de la dynamique du harcèlement par l'explication, l'exigence de résultats et le suivi à moyen terme de la victime comme de l'agresseur

### ***La conjonction d'indicateurs sur les harceleurs montre qu'ils sont, eux aussi, des adolescents en difficulté.***

et, enfin, organiser une séance d'information à destination de l'ensemble de la classe. Ce sont donc les capacités d'analyse du CPE qui sont sollicitées, mais également son aptitude à conduire des entretiens, à cibler, par sa bonne connaissance des personnels et de la culture de l'établissement, les personnes ressources opportunément mobilisables. La résolution finale de la situation de harcèlement lui demandera d'avoir une lecture « politique » plus fine de la classe, c'est-à-dire d'être capable d'impliquer certains élèves aptes à réguler les relations du groupe.

Les actions de prévention font appel aux compétences pédagogiques et d'animation du CPE. Comment construire une séance d'information, dans quel cadre et avec quel contenu ? Le manque cruel de support pédagogique complique la réponse à ces questions. Cependant, la pertinence de l'information des élèves, dans le cadre des heures de vie de classe ou de la formation des délégués par exemple, est indéniable. Si on ne devait retenir qu'un objectif à cette sensibilisation des élèves ce serait la recherche d'une détection la plus précoce possible du harcèlement. Plus le harcèlement est dévoilé tôt plus les chances de neutraliser définitivement le phénomène sont importantes.

**ANCpE : Comment faire pour amener les enseignants à travailler avec la vie scolaire ?**

**B.G :** Je pense qu'il faut que chacun soit sûr de ce qu'il peut apporter à l'autre. Il n'y a pas de chasse gardée éducative, mais la reconnaissance des compétences spécifi-

ques de l'autre évite bien des malentendus. Au sein de nos établissements, nous évoluons dans des univers cloisonnés que ce soit géographiquement –l'implantation des vies scolaires est à ce titre révélatrice- ou en terme de champs de compétences. Dans le domaine de la lutte contre le harcèlement, le décroisement permet la circulation optimale des informations qui est la clef de la réussite. J'estime que c'est au CPE d'organiser la réponse collective dans la mesure où sa bonne connaissance des thématiques éducatives et des personnels de l'établissement lui permet de trouver rapidement des pistes d'actions. Si nous estimons prioritaire le développement du tandem profs/CPE, nous devons prendre les initiatives, solliciter les collègues, bref impulser la dynamique relationnelle. Bien sûr cela demande du temps, une organisation rigoureuse et probablement une petite dose d'obstination, mais cet engagement portera ses fruits.

**ANCpE : Comment, plus largement, l'école peut-elle lutter contre le harcèlement ?**

**B.G :** Lutter contre le harcèlement revient à opposer des actes éducatifs à chacune de ses caractéristiques : contrer la loi du silence par la parole, casser l'engrenage de la durée par la détection précoce, faire passer le groupe témoin du harcèlement d'une complicité silencieuse à une attitude régulatrice et solidaire. La prévention est donc au cœur de notre dispositif de lutte.

Nous avons testé plusieurs types d'intervention dans les établissements. Les plus légères incluaient une formation de délégués ou d'un niveau de classe (former tous les 6èmes par exemple).

Certains établissements ont expérimenté des politiques plus ambitieuses : information des personnels volontaires, formation spécifique des AED, approches transversales du harcèlement (anglais, français, instruction civique avec la création d'une charte, arts plastiques avec un concours d'affiches), soirée d'information à destination des parents d'élèves. Dans l'absolu, le kit minimal d'une politique de prévention du harcèlement devrait être composé d'une formation des personnels (certains IUFM la proposaient), d'une formation des délégués de classe, d'une inscription argumentée –et expliquée- dans le règlement intérieur et d'une sensibilisation des parents d'élèves (initiative testée en collège et très appréciée des parents).

Au niveau des établissements, ces expérimentations ont connu un succès incontestable. La mobilisation des personnels sur ce thème –tout particulièrement des CPE pour qui la lutte contre le harcèlement se rattache facilement à leur mission- est immédiate, ce qui donne l'impression que le thème du harcèlement parle intuitivement à chacun d'entre nous. Cependant tant qu'une volonté institutionnelle de s'emparer de cette problématique ne sera pas enclenchée, proposant cadre éducatif et outils pédagogiques, le harcèlement entre élèves aura maintes occasions de sévir.

*Propos recueillis par Anne EBERLE*

Pour tout renseignement : [harcèlement-entre-eleves.com](http://harcèlement-entre-eleves.com)